

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1560

1<sup>er</sup> juillet 2013

### SOMMAIRE

Carey Consultants S.A. ....	74873	LPFE Soparfi B S.à r.l. ....	74867
Damao S.à r.l. ....	74839	LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l. ....	74847
Hill-Rom International S.à r.l./B.V. ....	74872	L'Umbria s.à r.l. ....	74850
ICLF Directorship S.à r.l. ....	74834	Luxcash ....	74878
IK Investment Partners S.à r.l. ....	74834	LuxPorts XXI S.à r.l. ....	74851
Imbrazo S.A. ....	74834	Lux Repair LTD ....	74851
Immobilien Logistik ....	74835	Lyon Business Park S. à r.l. ....	74854
Immobilière Agath S.A. ....	74835	MD'S Rollinggrund s.à r.l. ....	74851
Immobilière Ingeldorf S.A. ....	74835	Nicollet Entreprise 1 S.à r.l. ....	74880
Industrie de la Construction S.A. ....	74836	Palor Properties S.à r.l. ....	74867
Information Technology Masters Techno- logies S.A. ....	74836	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR ....	74879
Ingenia Lux Sicav ....	74837	Patron Braunschweig Holdings S.à r.l. ...	74867
Innovative Investments S.A. ....	74838	Patron Braunschweig S.à r.l. ....	74868
Intercontinental Group for Commerce In- dustry and Finance S.A., SPF ....	74838	Patron Bruehl Holding S.à r.l. ....	74868
Intercontinental Group for Commerce In- dustry and Finance S.A., SPF ....	74838	Patron Dieter Holding S.à r.l. ....	74870
International Brands Promotion S.A. ....	74846	Patron Dieter II S. à r. l. ....	74871
Investment Select Fund Sicav-SIF ....	74846	Patron Dieter S.à r.l. ....	74871
ITW Finance Europe S.A. ....	74847	Patron Dreieich Holding S.à r.l. ....	74872
Koufra S.A. ....	74847	Patron Elke Holding S.à r.l. ....	74873
Koufra S.A. ....	74847	Patron Lepo II S.à r.l. ....	74874
Langkëlz Immobilière S.A. ....	74855	Patron Lepo I S.à r.l. ....	74874
Laponia S.A. ....	74850	Patron Lepo V S. à r.l. ....	74877
Latina S.A. ....	74855	Pioneer SICAV ....	74878
Le Comitium International S.A. ....	74854	Pluton Properties S.à r.l. ....	74877
Life Care Lux. S.à r.l. ....	74850	Projectswiss S.à r.l. ....	74877
Linares Holding S.A. ....	74855	Rafflesia S.à r.l. ....	74859
LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	74858	Raphael Holdings S.à r.l. ....	74868
LPFE Germany S.à r.l. ....	74858	Smart Concept s.à r.l. ....	74855
LPFE Italy Holding S.à r.l. ....	74859	Toro ....	74869
LPFE Soparfi A S.à r.l. ....	74859	Whiteco S.à r.l. ....	74875

**ICLF Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 149.038.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICLF DIRECTORSHIP SARL

Référence de publication: 2013060804/10.

(130074814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 779.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013*

- La démission de Mr. Bjorn SAVEN, domicilié 43 Onslow Square, Flat 4 Kensington, Londres SW7 3LR, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société avec effet au 16 novembre 2012 est acceptée.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013060805/15.

(130074496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Imbrazo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 177.097.

**RECTIFICATIF**

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2013, enregistré le 16 avril 2013, LAC/2013/17453, non encore transmis au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société anonyme "IMBRAZO S.A.", établie et ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante, suite à une erreur matérielle due à la délivrance d'un certificat de dénomination libre délivrée erronément:

IL Y LIEU DE LIRE dans «Article 4»:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

AU LIEU DE LIRE dans «Article 4»:

" La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. Relation: LAC/2013/18877. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013060807/45.

(130075390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Immobilier Logistik, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.642.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 10 mai 2013:*

1. Danielle Buche a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 mai 2013.
2. Deborah Buffone, avec adresse privée au 6, rue des Anémones, L-8023 Strassen, a été nommé administrateur avec effet au 10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013060808/15.

(130075076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Immobilière Agath S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 151.027.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration en date du 09 mai 2013 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à Autriche, 1090 Wien, Währingerstrasse, 48 comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013060809/13.

(130075185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Immobilière Ingeldorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.586.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration en date du 09 mai 2013 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à Autriche, 1090 Wien, Währingerstrasse, 48 comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013060812/13.

(130075357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**IC S.A., Industrie de la Construction S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 128.999.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 11 décembre 2007 entre la Société Anonyme INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION S.A. en abrégé IC S.A., avec Siège social au 19-21, boulevard au Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque, Société Anonyme, avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 3 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013060813/14.

(130075363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

L'an deux mille treize, le quinzième jour d'avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Information Technology Masters Technologies S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.136, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 506 du 9 juillet 1998 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 17 juillet 2012, reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2173 du 31 août 2012 (la «Société»).

I.- L'actionnaire unique de la Société, Information Technology Masters International S.A., en faillite clôturée, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.133 (Actionnaire Unique)), dûment représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé et le nombre de actions détenues par l'Actionnaire Unique sont inscrit sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l' Actionnaire Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de M. Arno Jan ter Avest en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs de la Société;
5. Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique subséquente; et
6. Divers.

Après délibération de l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée et reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la

documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

#### *Deuxième résolution*

En application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), il est décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer M. Arno Jan ter Avest, résidant au 1251 Ijweg, 2133 MJ Hoofddorp, Pays-Bas, et étant actuellement administrateur de la Société, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi.

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Actionnaire Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l' Actionnaire Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou droit ou les biens ou droits si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour une durée limitée.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée de l'Actionnaire Unique, aux membres du conseil d'administration, c'est-à-dire à (i) M. Arno Jan ter Avest, (ii) M. Stephen Boyd Solche et (iii) M. Ted Cory Bleuer, pour l'accomplissement de leurs mandats d'administrateurs de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les administrateurs au cours de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

Il est décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire de l'Actionnaire Unique devant se tenir aux alentours du 22 avril 2013 afin d'entendre le rapport du Liquidateur et de nommer un auditeur pour les besoins de la Liquidation de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents Euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17722. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013060814/82.

(130074730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

### **Ingenia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 136.587.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'assemblée) de Ingenia Lux Sicav (la "société") tenue au siège social de la société le 24 avril 2013 à 15h30*

#### *Résolutions 4*

"L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Bidault.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de

- M. Grégoire Scheiff, Président
- M. Joseph-Philippe Châtel, Administrateur
- M. Benoni Dufour, Administrateur

le 24 avril 2013 pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2014.»

«L'Assemblée reconduit le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l.), en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société le 24 avril 2013 pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée en 2014».

Référence de publication: 2013060815/19.

(130075250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Innovative Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 64.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INNOVATIVE INVESTMENTS S.A. (en liquidation)*

Référence de publication: 2013060816/10.

(130075457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY (Président), Koen LOZIE ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateur JALYNE S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin Luxembourg) en remplacement de COSAFIN S.A.

- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013060817/19.

(130074988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013060818/11.

(130074989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 177.124.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of April.  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967,

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, employe, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on April 23<sup>rd</sup>, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Damao S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager/ Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company.

2. To appoint LUX BUSINESS Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709, single manager of the Company for an unlimited duration.

3. To set the registered office of the Company at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 23 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Damao S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société et pour une durée illimitée LUX BUSINESS Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. LAC/2013/20889. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061428/381.

(130075970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**International Brands Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.667.

—  
*Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 mai 2013 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2011*

Après acceptation, les mandats des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une durée de 6 ans.

Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Nathalie Chiaradia, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- Jean-Bernard Zeimet, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- Christiane Lamy, résidant à B-4800 Verviers, 3 rue des Peupliers.

*Commissaire aux comptes:*

RCAD S.àR.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Référence de publication: 2013060819/20.

(130074855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Investment Select Fund Sicav-SIF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.322.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2013:*

- Le mandat de Mons. Andrew Reid, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Andrew Reid prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat d'Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013060824/25.

(130074577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 131.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2013060830/12.

(130074635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Koufra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 163.367.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM Sàrl

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013060848/13.

(130074715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Koufra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 163.367.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM Sàrl

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013060849/13.

(130074716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 523.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 151.006.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 29 April 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151006, incorporated under the initial name of LSF7 Lux Investments II S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°477 of 5 March 2010, amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 18 December 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 321 of 9 February 2013.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 608,875.- (six hundred eight thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 85,875.- (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 523,000.- (five hundred twenty-three thousand euro) by way of the cancellation of 687 (six hundred eighty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and thus reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 85,875.- (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro);

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the cancelled ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolves to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 85,875.- (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro)

to bring it from its current amount of EUR 608,875.- (six hundred eight thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 4,871 (four thousand eight hundred seventy-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 523,000.- (five hundred twenty-three thousand euro), represented by 4,184 (four thousand one hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 687 (six hundred eighty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and as a result (ii) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 85,875.- (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 4,184 (four thousand one hundred eighty-four) ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 523,000.- (five hundred twenty-three thousand euro), represented by 4,184 (four thousand one hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the 687 (six hundred eighty-seven) cancelled ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 avril 2013;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représente la totalité du capital social de LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151006, constituée à l'origine sous le nom de LSF7 Lux Investments II S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n°477 du 5 mars 2010, modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 321 du 9 février 2013.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 608.875,- (six cent huit mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 85.875,- (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 523.000,- (cinq cent vingt-trois mille euros) par voie d'annulation de 687 (six cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et ainsi remboursement à l'Associé d'un montant global de EUR 85.875,- (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de (i) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 85.875,- (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros)

pour le ramener de son montant actuel de EUR 608.875,- (six cent huit mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 4.871 (quatre mille huit cent soixante et onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune

à un montant de EUR 523.000,- (cinq cent vingt-trois mille euros), représenté par 4.184 (quatre mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 687 (six cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ainsi (ii) de rembourser à l'Associé un montant global de EUR 85.875,- (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient 4.184 (quatre mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 523.000,- (cinq cent vingt-trois mille euros), représenté par 4.184 (quatre mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer,

par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'annulation des 687 (six cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21220. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064795/143.

(130079636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**L'Umbria s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 1, Am Dueref.

R.C.S. Luxembourg B 134.885.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060850/10.

(130075483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Laponia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 29.743.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Alan Botfield démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Sami Nummela avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060851/14.

(130075207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Life Care Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 99.857.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013060853/12.

(130074750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Lux Repair LTD, Succursale d'une société de droit étranger.**  
Adresse de la succursale: L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 175.313.

La succursale de la société «LUX REPAIR LTD» immatriculée sous numéro B175313 annonce que Monsieur Franck RODRIGUEZ MARTINS ne fait plus parti de la structure. Il est donc déchu de son pouvoir d'engager la société vis à vis des tiers. Il ne sera plus représentant de la succursale et ni le directeur de la société LUX REPAIR LTD à Londres.

La succursale annonce aussi son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est: Grand Rue 38, L-9905 Troisvierges.

Gaël BURLLOT

Directeur

Référence de publication: 2013060854/14.

(130075398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**LuxPorts XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.225.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.172.

—  
Veuillez noter que, suite à la décision des Associés de la Société, Intervenu en date du 26 Avril 2013,  
- M. Rui Cime Plácido de Carvalho Fonseca, né le 25 Mars 1952 à Beira, République de Mozambique, et résidant professionnellement au n°1688, Avenue Mártires da Machava, Maputo, Mozambique est nommé au poste de gérant de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2013.

Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2013, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Carlo Alberto Fortes Mesquita, gérant de catégorie A;
- Subhaschandra Manishanker Bhatt, gérant de catégorie A;
- Rui Cime Plácido de Carvalho Fonseca, gérant de catégorie A;
- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013060857/21.

(130074510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**MD'S Rollingergrund s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 177.162.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «MD'S INVEST s. à r.l.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.357,

ici représentée aux fins des présentes par ses deux gérants, à savoir:

- a) Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, gérant de sociétés, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey;
- b) Madame Marie-Lies DESODT, restauratrice, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

D'une manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "MD'S ROLLINGERGRUND s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société «MD'S INVEST s.à r.l.», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, gérant de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (France) le 16 mai 1979, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Marie-Lies DESODT, restauratrice, née à Ieper (Belgique) le 23 avril 1982, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEBEAUMONT, DESODT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 mai 2013. Relation: CAP/2013/1594. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013063578/142.

(130076789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

#### **Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.909.

Il est à noter la nouvelle adresse des associés de la Société comme suit:

- HEREF II (Parallel) B.V., Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

- HEREF II B.V., Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013060858/15.

(130075401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

#### **Le Comitium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 83.527.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 07 mai 2013*

Il résulte de cette assemblée générale que:

- le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

- La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes et remplacée par Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire 2017.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur et administrateur délégué, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013060865/20.

(130074763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.884.

---

*Extrait de la réunion du conseil d'administration en date du 09 mai 2013 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à Autriche, 1090 Wien, Währingerstrasse, 48 comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013060862/13.

(130075347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Latina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LATINA S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013060863/11.

(130075024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Linares Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINARES HOLDING S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013060870/11.

(130075054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Smart Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 177.158.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «BAUERENHAFF, s. à r.l.», ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 2, Reiderwee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 117.090,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Gérard SCHEUER, indépendant, demeurant à Hovelange.

2.- La société anonyme "OP DER GÄNN S.A.", ayant son siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.513,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Michel REINHARD, employé privé, demeurant à Mondernange.

3.- La société à responsabilité limitée «HILSEMER CONCEPT s. à r.l.», ayant son siège social à L-3938 Mondernange, 36, rue Neuve, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 176.411,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Jean-François HILSEMER, technicien, demeurant à Mondernange.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "SMART CONCEPT s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondernange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la promotion, la gestion, la location, et la mise en valeur d'immeubles, au niveau national et international, tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription de participation ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour, une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000.-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base d'une situation comptable de la société arrêtée à la date de la cession.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société «BAUERENHAFF, s.à r.l.», préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) La société «OP DER GÄNN S.A.», préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
3) La société «HILSEMER CONCEPT s.à r.l.», préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent cinquante parts sociales . . . . .	150

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (€ 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) La société «OP DER GÄNN S.A.», préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Les sociétés «BAUERENHAFF, s.à r.l.» et «HILSEMER CONCEPT s.à r.l.», préqualifiées, sont nommées gérantes administratives de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et des deux gérantes administratives.

4) Le siège social est fixé à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange,

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHEUER, REINHARD, HILSEMER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 mai 2013. Relation: CAP/2013/1602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013063587/142.

(130076751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.262.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le jeudi 2 mai 2013 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 11.00 heures*

L'assemblée appelle aux fonctions de dirigeant telles que définies par l'article 94.3 de la loi modifiée du 06 décembre 1991 sur le secteur des assurances, Marsh Management Services Luxembourg S.A. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060873/19.

(130075268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.519.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060874/13.

(130074607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.077.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060875/13.

(130074606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.483.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060876/13.

(130074608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Rafflesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.241.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906 (ci-après l'actionnaire)

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination RAFFLESIA S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

*Souscription - Libération*

SGG S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

**suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

SGG S.A., a limited company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in 412F Route d'Esch, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65 906 (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 25<sup>th</sup> April, 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name RAFFLESIA S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, SGG S.A., pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following person is appointed as sole manager for an indefinite period:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, born on 10 November 1962 in Differdange, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064090/412.

(130078542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

#### **LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.720.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060877/13.

(130074609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

#### **Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.458.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

PALOR PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

*Gérante*

Référence de publication: 2013060948/14.

(130074862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

#### **Patron Braunschweig Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.613.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013060952/19.

(130075254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013060953/19.

(130074844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Bruehl Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.636.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013060954/19.

(130075253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Raphael Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.866.

Il est à noter la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., de son poste de gérant de classe A, avec effet au 25 avril 2013.

Suite à cette démission, il convient de changer la catégorie du gérant de classe B Lake Directors Limited en gérant unique, avec effet au 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Raphael Holdings S.à r.l.  
TMF Luxembourg S.A.  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013061004/16.

(130074975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Toro, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.555,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 143.992.

In the year two thousand and thirteen, on the third of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared

The company CHENAVARI INVESTMENT MANAGERS HOLDING LIMITED, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYC-9001 Cayman Islands, ("the Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

The appearer is the sole shareholder of "TORO" (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 217 of January 31, 2009. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, on the 20<sup>th</sup> December 2012, published in the Mémorial C, number 421 of February 20, 2012.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

*Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation regarding the purpose of the Company as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the rendering of advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner, to one or more Luxembourg companies registered as fonds d'investissement spécialisés, incorporated under the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, which are initiated by an entity belonging to the Chenavari Group (hereinafter each a "Chenavari SIF").

The Company may in addition provide to any Chenavari SIF secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations.

Besides, the Company may also provide the services described in the above two paragraphs to The Chenavari Multi-Strategy Credit Fund, a fund established in the Cayman Islands and its existing and future trading companies.

In addition, the Company may provide advisory, accounting and administrative services to any entity belonging to the Chenavari Group.

The Company may also grant guarantees or securities on its bank accounts to third parties acting as lender to the companies or other enterprises belonging to the Chenavari Group (including up stream or cross stream).

The Company may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trois mai.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu

La société CHENAVARI INVESTMENT MANAGERS HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYC-9001 Cayman Islands, («l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «TORO» (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la loi luxembourgeoise par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 217 du 31 janvier 2009. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 421 du 20 février 2013.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-dessus, prend la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** L'objet social de la société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité, et à l'administration, le cas échéant en sa qualité d'associé commandité, à une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises enregistrées comme fonds d'investissement spécialisés, selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et créées à l'initiative d'une entité appartenant au groupe Chenavari (chacune un «FIS Chenavari»).

Par ailleurs, la société pourra fournir à tout FIS Chenavari des services de secrétariat, de comptabilité et tout autre service autorisé par les lois et réglementation.

En outre, la Société peut également fournir les services décrits dans les deux paragraphes ci-dessus pour le Fonds «The Chenavari Multi-Strategy Credit Fund», un fonds établi dans les îles Caïmans et de ses sociétés commerciales actuelles et futures.

De plus, la Société peut fournir des conseils, des services comptables et administratifs à toute entité appartenant au groupe Chenavari.

La Société peut également accorder des garanties ou des sûretés sur ses comptes bancaires à des tiers agissant en tant que prêteur aux sociétés ou autres entreprises appartenant au Groupe Chenavari (y compris en amont ou horizontalement).

La Société peut enfin prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20872 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065039/91.

(130079836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Dieter Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013060955/20.

(130074845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Dieter II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.583.

---

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinem Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Dieter II S.à r.l.

Référence de publication: 2013060956/20.

(130075117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Dieter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.588.

---

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinem Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Dieter S.à r.l.

Référence de publication: 2013060957/20.

(130075118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 44.072.010,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

I - Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Hill-Rom International S.à r.l./B.V. en date du 15 mai 2013 les décisions suivantes:

Révocation du Gérant B suivant à compter du 8 mai 2013:

- Madame Pamela Morag Valasuo, ayant pour adresse 335 route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Révocation du Gérant A suivant à compter du 8 mai 2013:

- Monsieur Jose Maria Cid Michavila, ayant pour adresse N. Plum Grove Rd, 1002 Schaumburg, United States of America.

Nomination du Gérant A suivant à compter du 1 novembre 2012 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian Jorgensen, né le 28 novembre 1959 à Copenhague, Danemark, et ayant pour adresse Tonysvej 16, DK-2920 Charlottenlund, Danemark.

Nomination du Gérant B suivant à compter du 8 mai 2013 pour une durée indéterminée:

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II - Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 septembre 2012 entre Hill-Rom Holding (Gibraltar) Limited et Hill-Rom Inc. en qualité de General Partner de Hill-Rom EU C.V. les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Hill-Rom, Inc. en sa qualité de General Partner de Hill-Rom EU C.V. ayant son siège social 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006, Etats Unis d'Amérique, ne détient plus de part de la Société.

- Hill-Rom Holding (Gibraltar) Limited ayant son siège social 57/63 Line Wall Road à Gibraltar et enregistré auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 108385 détient 979.374 parts sociales de classe A et 5 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 45,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hill-Rom International S.à r.l. / B.V.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013063887/34.

(130078974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

**Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 25. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Dreieich Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013060958/20.

(130075255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 25. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinem Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Elke Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013060959/20.

(130075343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Carey Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.683.

—  
L'an deux mille treize. Le douze avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAREY CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 162.683 ("la Société"),

constituée sous l'empire des lois des Iles Vierges Britanniques et transférée au Grand Duché de Luxembourg aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2350 du 03 octobre 2011.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE (9.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 6.599.000,-), pour le ramener de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) à deux millions quatre cent et un mille euros (EUR 2.401.000,-) par compensation des pertes;

2. Suppression de 6.599 (six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions, ce qui portera le nombre d'actions de 9.000 (neuf mille) à 2.401 (deux mille quatre cent-et-une) actions.

3. Modification afférente de l'article 5 de statuts.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 6.599.000,-), pour le ramener de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) à deux millions quatre cent et un mille euros (EUR 2.401.000,-) par compensation des pertes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer 6.599 (six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions, ce qui portera le nombre d'actions de 9.000 (neuf mille) à 2.401 (deux mille quatre cent et une) actions

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précède, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent et un mille euros (EUR 2.401.000,-), représenté par 2.401 (deux mille quatre cent et une) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5309 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062211/56.

(130077195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Patron Lepo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.338.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Lepo I S.à r.l.

Référence de publication: 2013060965/20.

(130075443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Lepo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.339.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Lepo II S.à r.l.

Référence de publication: 2013060966/20.

(130075442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Whiteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.887.

L'an deux mille dix, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally in Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) Whiteco S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B number 165.887, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> of December, 2011, published in the Mémorial C number 377 of the 13<sup>th</sup> of February 2012, and

II.- That it has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **2.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

**2.2.** The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

**2.3.** The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

**2.4.** The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object."

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le dix-sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de Whiteco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 165.887, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 377 du 13 février 2012, et

II.- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **2.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**2.2.** La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

**2.3.** La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**2.4.** La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2013. Relation GRE/2013/1729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013063541/111.

(130078347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

---

**Pluton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.859.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

PLUTON PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013060975/14.

(130074923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.342.

*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Lepo V S.à r.l.

Référence de publication: 2013060970/20.

(130075462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Projectswiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.932.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

PROJECTSWISS S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013060979/14.

(130074794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Pioneer SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.606.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 26 avril 2013*

En date du 26 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014:

\* Monsieur Enrico TURCHI, administrateur

\* Madame Corinne MASSUYEAU, administrateur

\* Monsieur David Joseph HARTE, administrateur

- de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pioneer SICAV

Signature

Référence de publication: 2013060972/23.

(130075183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 5 avril 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2013, LAC/2013/15867 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration

2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2014:

- M. Jean-Claude FINCK, président

- M. Gilbert ERNST, vice-président

- M. Michel BIREL, administrateur

- M. John BOUR, administrateur

- M. Ernest CRAVATTE, administrateur

- M. Christian DROSSART, administrateur (sous réserve de l'accord de la CSSF)

- Mme Doris ENGEL, administrateur

- M. Aly KOHLL, administrateur

- Mme Ingrid STEVENS, administrateur

- M. Guy ROSSELDONG, administrateur

- Mme Françoise THOMA, administrateur

- M. Paul WARINGO, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young avec siège sociale au 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013062462/31.

(130076710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Carlo Wersa ndt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Carla Portillo, senior administrator, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8 April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13 Mai 2008..

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.387.357,44 (zwei Millionen dreihundertsiebenundachtzig tausend dreihundertsiebenundfünfzig Euro und vierundvierzig Cent) eingeteilt in

2.160.181,65 (zwei Millionen einhundertsechzig tausend ein hunderteinundachtzig Komma fünfundsechzig) Manager-Aktien und

227.175,79 (zweihundertsiebenundzwanzig tausend einhundert fünfundsechzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 25. Februar 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 36.877,09 (sechshundertdreiundachtzigtausend achthundert siebenundsiebzig Euro und neun Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 36.877,09 (sechshundertdreiundachtzig tausend achthundertsiebenund-siebzig Komma null neun) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses und Entscheidung, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.424.234,53 (zwei Millionen vierhundertvierundzwanzigtausend zweihundert-vierunddreißig Euro und dreiundfünfzig Cent) eingeteilt in

2.197.058,74 (zwei Millionen einhundertsiebenundneunzig tausendachtundfünfzig Komma vierundsiebzig) Manager-Aktien und

227.175,79 (zweihundertsiebenundzwanzig tausend einhundert fünfundsiebzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

**Art. 5. Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 2,424,234.53 (two million four hundred and twenty-four thousand two hundred and thirty-four Euro and fifty-three Cent)

represented by

2,197,058.74 (two million one hundred and ninety-seven thousand fifty-eight point seventy-four) Manager Shares and

227,175.79 (two hundred and twenty-seven thousand one hundred and seventy-five point seventy-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. PORTILLO und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21186. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Mai 2013.

Référence de publication: 2013063298/87.

(130077836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**Nicollet Enterprise 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.201.

Par résolutions signées en date du 18 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Patricia A. Johnson, avec adresse professionnelle au 1000, Nicollet Mall, 55403 Minneapolis, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A;

2. Nomination, avec effet immédiat, de Janine Brown-Wiese, avec adresse professionnelle au 1000, Nicollet Mall, 55403 Minneapolis, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060923/15.

(130074629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.